

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS DU  
COMITÉ DE SUIVI**

**INTERREG V Océan Indien**

**PROCÉDURE ÉCRITE**

**23 Novembre – 15 Décembre 2020**

**CCI 2014TC16RFTN009**

**ILE DE LA REUNION**

**FRANCE**



## SOMMAIRE

1. Synthèse des avis et réponses de l'autorité de gestion .....	1
2. Décisions du CSI .....	5
3. Annexe 1 : Relevé de conclusions de la réunion de présentation de la V1 du programme Interreg 2021-2027 (12.10.2020) .....	6



En raison de la pandémie Covid19, entraînant la fermeture des frontières aériennes et le respect de mesures de distanciation, le Comité de Suivi Interreg n'a pu être organisé, en 2020, sur le format habituel avec une réunion technique, une séance plénière et la visite de projets. Dans ce contexte, afin de recueillir les avis de ses membres, le Comité de Suivi Interreg a été consulté par procédure écrite, du 23 novembre au 15 décembre 2020, pour l'examen et l'approbation des points suivants :

- Avancement du programme Interreg 2014-2020 ;
- Communication et information ;
- Évaluation du programme Interreg 2014-2020 ;
- Contenu du programme Interreg 2021–2027.

## 1. Synthèse des avis et réponses de l'autorité de gestion

### 1.1 Synthèse des avis

12 avis formels ont été reçus lors de la procédure écrite du Comité de Suivi Interreg.

- **Avis de la Préfecture de La Réunion**

Par courrier du 4 décembre 2020, la Préfecture de La Réunion émet un avis favorable sur l'ensemble des points soumis au Comité de Suivi.

- **Avis du Département de La Réunion**

Le Conseil Départemental de la Réunion, par courrier du 17 décembre 2020, marque son adhésion aux priorités proposées pour le programme Interreg 2021-2027 et note l'intégration, dans ce programme, des défis révélés et/ou accentués par la crise sanitaire.

Il indique les priorités d'actions de la collectivité départementale : le développement des échanges agricoles, la valorisation du patrimoine culturel et le soutien aux actions de formation et d'échanges.

- **Avis du Conseil Economique Social et Environnemental Régional (CESER)**

Par courrier du 17 décembre 2020, le CESER indique qu'il fera part de ses remarques et observations au prochain semestre 2021.



- **Avis du Département de Mayotte**

Le Conseil Départemental de Mayotte a transmis par courrier, le 15 décembre 2020, un avis favorable sur l'ensemble des points transmis.

Il note que les données et perspectives transmises concernant le programme Interreg 2014-2020 sont rassurantes.

Il souligne le faible nombre de porteurs de projets mahorais sur ce programme, malgré la mise en place d'une articulation entre les deux autorités de gestion.

Concernant la période 2021-2027, le Conseil Département confirme le périmètre issu des échanges organisés par la DGOM.

- **Avis de la Collectivité des Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF)**

Par courrier du 11 décembre 2020, les TAAF marquent leur accord sur le contenu de la V2 du programme Interreg océan Indien pour la période 2021-2027.

Le Préfet des TAAF salue l'initiative d'intégrer les OS2.2 et OS2.7 à l'objectif stratégique « Une Europe plus verte », qui prennent en compte les priorités de coopération préalablement identifiées par les TAAF.

Il souligne également l'opportunité offerte par l'OS1.1 pour les projets de recherches collaboratifs entre les acteurs de la zone Océan Indien dans le cadre du renouvellement du consortium de recherches pluridisciplinaires sur les îles Éparses.

- **Avis de la Commission de l'Océan Indien**

Par courrier du 7 décembre 2020, la COI indique son accord sur la V2 du programme Interreg océan Indien 2021-2027, dont les priorités sont cohérentes avec les axes du Plan de développement stratégique de la COI.

Elle marque son accord sur le rapport du comité de suivi soumis à son examen.

- **Avis du Ministère des Affaires étrangères de la République des Maldives**

Par courrier du 15 décembre 2020, le Ministère des Affaires Étrangères de la République des Maldives considère que le programme Interreg océan Indien est un outil pour trouver des solutions communes aux problèmes mutuels qui affectent les pays de la zone.

Il émet un avis favorable sur le contenu du programme Interreg océan Indien pour la période 2021-2027.



- **Avis du Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Régionale et du Commerce International de la République de Maurice**

Par courriel du 14 décembre 2020, le Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération Régionale et du Commerce International de la République de Maurice prend note des Objectifs Stratégiques 1, 2, 4 et ISO 1 qui guideront le programme Interreg océan Indien 2021-2027 et n'émet pas d'objections sur la stratégie proposée.

- **Avis du Département des Affaires Étrangères des Seychelles**

Par courriel du 15 décembre 2020, le Département des Affaires Étrangères des Seychelles prend acte des points soumis à son examen et émet un avis favorable.

- **Avis du Ministère des Affaires Étrangères de la République du Kenya**

Par courrier du 9 décembre 2020, le Ministère des Affaires Étrangères du Kenya rappelle la réponse faite à l'autorité de gestion dans un précédent courrier en date du 28 juillet 2020. Dans ce courrier, il se réjouit de pouvoir coopérer avec l'île de La Réunion et les autres états tiers participant au programme pour la période 2021-2027.

Il considère que le programme Interreg océan Indien est une opportunité pour aborder les problèmes communs des pays de la zone, en particulier dans le secteur maritime (traite des personnes, pêche illégale, pollution maritime, contrebande, trafic de drogue, cybercriminalité, piraterie, terrorisme maritime...).

Le Ministère des Affaires Étrangères kenyan estime que la proposition de programme Interreg 2021-2027 identifie les principales vulnérabilités communes entre La Réunion et les pays participants au programme et propose en pièce jointe des commentaires et propositions de projets entre le Kenya et La Réunion (cette pièce n'a toutefois pas été transmise).

- **Avis de la Délégation de l'Union Européenne à Madagascar**

Par courriel du 14 décembre 2020, la DUE de Madagascar a émis les remarques suivantes :

- ***Sur l'avancement du programme Interreg 2014-2020***, elle prend note du nombre de projets impliquant Madagascar et les Comores, de la présence de nouveaux partenaires extracommunautaires et des projets mobilisant le FED et le FEDER. Elle salue par la même occasion l'expérimentation de la gestion du FED et FEDER envisagée avec l'AFD (projet santé) pour la période 2021-2027, et soutient la poursuite des projets d'amorce, dont la connaissance anticipée devrait faciliter une meilleure coordination entre les différents instruments financiers disponibles.



- **Sur les aspects communication et information et évaluation** : elle prend acte des actions menées et se tient à la disposition des consultants en charge de l'évaluation du programme Interreg 2014-2020.
- **Sur le contenu du programme Interreg 2021-2027** : elle prend note des propositions faites et indique qu'elle fera part de l'avancée de la programmation du NDICI, en restant vigilante sur les synergies possibles entre ces financements.

- **Avis de la DG Regio**

Par note à l'attention de l'autorité de gestion du 16 décembre 2020, le rapporteur géographique en charge du programme Interreg océan Indien à la DG Regio relève que l'article 49-1 du *Règlement UE 1303/2013* prévoit une réunion du Comité de suivi au moins une fois par an, et que la procédure écrite ne répond pas *stricto sensu* à cette disposition. Il aurait été, selon lui, préférable d'organiser une réunion en visioconférence.

Ses observations sur les points soumis à l'avis du comité sont nombreuses et portent sur les sujets suivants :

- Concernant le programme Interreg 2014-2020, des précisions sont demandées sur les indicateurs, sur les projets de la CCIR et du Club Export, ainsi que sur les actions de communication menées dans les pays de la zone (hors COI) et l'implication des délégations de l'UE dans ces actions.
- Concernant le programme Interreg 2021-2027, les observations du rapporteur géographique de la DG Regio se rapportent à la stratégie du programme (zone couverte, défis communs, choix et justification des objectifs stratégiques et spécifiques), à la description des priorités (types d'actions, indicateurs), à la mise en œuvre du futur programme (implication du partenariat, établissement du secrétariat conjoint, coordination avec les financements extérieurs de l'UE) et enfin à la communication envisagée pour ce futur programme.

## **1.2 Réponses de l'autorité de gestion**

L'autorité de gestion remercie l'ensemble des contributeurs et prend bonne note de l'ensemble des avis reçus. Elle se félicite que cette procédure écrite ait permis de recueillir 12 avis dont les accords de deux Etats-tiers anglophones (Kenya et Maldives), de Maurice, des Seychelles, des TAAF et de Mayotte.

L'autorité de gestion rappelle qu'une présentation de la V1 du programme Interreg 2021-2027 a été organisée en visioconférence le 12 octobre. Le relevé de conclusions transmis à l'ensemble des participants à l'issue de cette réunion a fait l'objet d'observations uniquement de la partie comorienne, qui ont été prises en compte dans la version finale en annexe. En l'absence d'autres observations, ce relevé est donc



considéré comme approuvé au 10 novembre 2020. Ce relevé de conclusions acte l'accord des Seychelles, des Comores et de Madagascar sur le contenu du programme Interreg 2021-2027.

Concernant la mise en œuvre du programme 2014-2020, la DG Regio a sollicité des informations sur deux projets ainsi que sur certaines actions d'information et de communication. Ces demandes d'informations n'étant pas liées à l'avancement du programme et pour certaines nécessitant de faire le lien avec les DUE de la zone, l'ensemble des éléments seront transmis dès que disponibles.

Par ailleurs, il a été convenu avec le rapporteur géographique que l'autorité de gestion organisera une séquence spécifique début 2021 afin d'avoir un temps d'échange plus approfondi avec la DG Regio.

## 2. Décisions du CSI

Le Comité de Suivi Interreg (CSI) prend acte :

- De l'état d'avancement du programme Interreg 2014-2020 ;
- Des actions de communication et information menées ;
- De l'évaluation du programme Interreg 2014-2020 ;

Le Comité de Suivi approuve la version 2 du programme Interreg 2021–2027, dont certaines rubriques devront faire l'objet d'évolutions au regard de la poursuite des consultations des partenaires.

## 3. Annexe 1 : Relevé de conclusions de la réunion de présentation de la V1 du programme Interreg 2021-2027 (12.10.2020)

## **RÉUNION DE PRÉSENTATION V1 INTERREG 2021-2027 12 octobre 2020**

### **Relevé de conclusions Approuvé le 10 novembre 2020**

Cette réunion de présentation intervient dans le cadre des travaux de préparation du programme Interreg océan Indien 2021-2027, dont à la charge le Conseil Régional de La Réunion, et pour lesquels l'assistance du bureau d'étude Ernst & Young a été engagée.

Le support de la présentation figure en annexe, de même que la liste des participants à cette réunion (participants de La Réunion en présentiel au Moca et participants des pays de la zone en visioconférence).

Seuls sont indiqués ci-dessous les compléments apportés au support de présentation, en réponse aux questions posées lors de la réunion.

#### **1. Rappel et actualité**

Sur la question du périmètre du programme Interreg océan Indien pour la période 2021-2027, il est précisé que :

- Les périmètres des programmes Interreg sont fixés par une décision d'exécution de la Commission, qui ne devrait intervenir qu'au premier trimestre 2021. Le périmètre annoncé pour le programme Interreg océan Indien 2021-2027 serait le même que pour la période actuelle.
- Plusieurs pays seront partenaires du programme Interreg océan Indien géré par la Région Réunion et par le programme Interreg Canal du Mozambique, géré par le Conseil Départemental de Mayotte. Une instance de coordination entre ces deux

programmes de l'océan Indien sera mise en place dans le cadre de la priorité 4 « Une meilleure gouvernance de coopération ».

## **2. Présentation des travaux réalisés**

2 phases de consultation des pays partenaires ont eu lieu en mai et juillet 2020. La nécessité d'obtenir les accords des pays partenaires à participer au programme est rappelée :

- L'accord des pays partenaires est une disposition prévue dans le règlement européen relatif à la coopération territoriale européenne. Cet accord peut prendre la forme d'une note verbale, d'un « non objection agreement » ou d'un procès verbal formellement approuvé d'une réunion de concertation (modalité spécifique aux RUP, article 16.5 du projet de règlement CTE). A ce titre, il sera possible pour les Ambassades de France et les antennes de Région dans les pays de la COI d'organiser une réunion avec les instances compétentes des pays partenaires afin de faire valider le contenu du programme à travers un procès verbal. Le support de présentation du contenu du programme traduit en anglais sera transmis aux Ambassades de France à cet effet. Il sera utilement annexé au procès-verbal des réunions de concertation avec les pays partenaires.
- L'absence d'accord d'un pays partenaire rend les dépenses des projets menés avec ce pays inéligibles au financement du programme Interreg.
- Les accords seront idéalement joints au programme transmis à la Commission Européenne, en janvier 2021. Ils pourront également être transmis par la suite, ouvrant ainsi l'éligibilité des dépenses avec le pays concerné.

## **3. Etat d'avancement de la préparation du programme**

La COI et la Délégation de l'UE de Maurice confirment l'opportunité de la sécurité sanitaire comme thématique de mobilisation conjointe de financements FEDER au titre d'Interreg et FED. En effet, un projet de renforcement de la sécurité sanitaire au niveau régional et d'atténuation des effets des épidémies et des pandémies, d'un montant de 9,35 millions d'euros, sur financements du 11<sup>e</sup> FED, a été validé au bénéfice de la COI. Ce projet devrait faire l'objet d'une gestion indirecte par l'AFD. Des modalités de mobilisation conjointe de financements FEDER et FED pourraient donc être testées dans le cadre de ce projet ; la recherche et la formation en santé étant identifiées comme des actions importantes du programme Interreg 2021-2027.

Il est proposé d'organiser une visioconférence d'ici fin novembre sur la complémentarité des financements de la politique régionale et de la politique de coopération internationale de l'UE, associant les délégations de l'UE de Maurice et Madagascar, la DG REGIO, la COI et l'AFD.

La COI souligne l'opportunité de prévoir des réponses coordonnées à des catastrophes autres que naturelles et sanitaires, telles que l'échouage du Wakashio à Maurice. L'action sur la prévention et la gestion des risques pourra effectivement être ouverte ; ce type de réponse pourra également intervenir dans le cadre de l'action 2.3 dédiée à la préservation de la biodiversité.

La Direction de la Mer Sud Océan Indien relève le traitement transversal des enjeux liées à la mer dans le programme, avec des actions prévues dans les domaines de la recherche, de la formation, de la préservation des ressources et des échanges économiques.

Le Pôle Régional des Musiques Actuelles salue l'ouverture du programme aux projets culturels dans le cadre de l'OS4. Il est précisé que ces projets devront contribuer au développement économique, à l'inclusion sociale et à l'innovation sociale comme mentionné dans l'objectif spécifique défini par la Commission Européenne.

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) souligne pour sa part l'intérêt de l'ouverture d'une priorité dédiée à l'amélioration de la gouvernance de coopération dans l'océan Indien, qui permettra l'identification d'écosystèmes de coopération et la mise en cohérence des projets avec un cadre stratégique.

Le point focal des Comores souligne le besoin d'accompagnement au montage de projets Interreg, notamment du secteur privé comorien, pour renforcer la mobilisation de porteurs de projets à la Réunion pour répondre aux besoins identifiés conjointement. Il est indiqué que l'antenne de Région aux Comores travaille étroitement avec l'équipe d'animation du programme Interreg à la Réunion dans cet objectif.

En réponse à une inquiétude de l'Université de La Réunion de voir les mobilités limitées à la formation en apprentissage dans le cadre de l'action 3.4, il est précisé que les mobilités dans le cadre de formations d'étudiants et de formateurs menées dans un cadre partenarial sont bien prévues au titre de l'action 3.3.

En réaction à une remarque du CHU sur la clôture du programme Interreg actuel, il est indiqué que la fin de la programmation 2014-2020 et le lancement de la programmation 2021-2027 se feront simultanément. L'année 2021 sera à ce titre une année particulièrement chargée pour les services de la Région, qui ont maintenant l'expérience de la gestion de ces transitions entre programmes.

En présence et avec l'accord des points focaux Interreg participant à cette réunion, Mme Leontine Razanandrasoa Sanou, M.Travis Payet et M. Hamadi Soalihy, représentants respectivement Madagascar, les Seychelles et les Comores, la validation du contenu du programme Interreg 2021-2027 a été formellement actée par ces derniers.

# ANNEXE 1 : participants

## SEMINAIRE DE RESTITUTION DES TRAVAUX INTERREG

lundi 12 octobre 2020

### Participants en visioconférence via StarLeaf

PAYS	NOMS	PRENOMS	ORGANISMES
<b>Comores</b>	LAGARDERE	Nadege	Responsable de l'Antenne de Région
	SOALIHY	Hamadi	Directeur général de la programmation et de la coordination de l'aide Commissariat Général au Plan
	BONNESCUELLE DE LESPINOIS	Marie-Ange	Bureau de l'UE
	MLAZAHAHE	Mohamed Ali	Bureau de l'UE
	MEVEL	Yannick	Ambassade de France
<b>Seychelles</b>	PAYET	Travis	Troisième Secrétaire à la division de la Coopération Internationale et Intégration Régionale Département des Affaires Étrangères
	D'OFFAY	Jean Paul	Directeur de l'intégration régionale Département des Affaires Étrangères
<b>Maurice</b>	VILLENEUVE	Sandra	Ambassade de France
	LE FRIEC		Institut Français de Maurice
	MESSI	Massimiliano	Délégation de l'UE à Maurice
<b>Madagascar</b>	GALINDO	Michel	Responsable de l'Antenne de Région
	RAZANANDRASOA SANOU	Léontine	Directeur de la Promotion du Partenariat pour le Développement Ministère des Affaires Etrangères
	LESSALES	Murielle	Délégation de l'UE à Madagascar
<b>Kenya</b>	GERARDON	Cyril	Conseiller de coopération et d'Action Culturelle Ambassade de France
<b>Mozambique</b>	PEREZ VIDAL	Laurent	Conseiller de coopération et d'Action Culturelle Ambassade de France
	CHANE-SONE	Delphine	Chargée de coopération Mozambique-Réunion Ambassade de France
<b>Tanzanie</b>	DJAFFAR	Soumeya	Chargée de projets coopération régionale et recherche Ambassade de France
<b>COI</b>	ESPITALIER NOEL	Véronique	Chargée de mission Secrétariat Général de la COI

**Participants présents au MOCA (Saint-Denis)**

<b>NOMS</b>	<b>PRÉNOMS</b>	<b>ORGANISMES</b>
MATILLON	Antoine	Agile
DAYAL	Sheila	Agile
HOARAU	Gilbert	A.L.E.F.P.A
KEE-SOON	Corrine	Région Réunion / DGA CRI
DEVELTER	Carol	Région Réunion / DGA CRI
BALTYDE	Kimane	Région Réunion / DGA CRI
POTHIN	Manuella	CHU
ARGIEN	Gérard	FRT
ARMOURGOM	Lyndie	France Volontaires
JULIE	Christine	France Volontaires
HAGUNA	Mouna	Scènes Australes
ANTIER	François	MFR
DROZIN	Isabelle	Région Réunion / guichet RDTI
LORION	Bruno	Conseil Départemental / MCIR
PAYET	Fanny	Forma'Terra
RABANEDA	Marie-Angèle	Région Réunion / DCPC
NAMINZO	Richardson	EPLEFPA Saint-Joseph
HORTENSE	Maryse	Région Réunion / guichet IEFPIIS
FALGUET	Marie-Laure	Apprentis d'Auteuil OI
ZATTANA GROS	Anne-Françoise	Université de la Réunion
MIALET SERRA	Isabelle	CIRAD
LAFON	Jérôme	DMSOI
TURQUET	Jean	CITEB
QUERE	Gilles	DEAL
LE BOURVELLEC	Jean-Marie	CESER
DUVAL	Magali	IFREMER
LALLEMAND	Gaëlle	Iles Vanilles
CADET	Jean François	PRMA